

Rencontre associations et collectifs

Projet agrivoltaïque et autoconsommation collective de Lauzerte



Copie ex-libris Association Environnement Juste 2024
25/06/2024

SOMMAIRE

01

**Genèse du projet et
rétroplanning**

Enjeux et partenaires

02

**Implantation
prévisionnelle du
projet**

Montage et intérêts

03

**Aspects
réglementaires et
montage juridique**

04

Temps d'échanges

01

Genèse du projet et rétroplanning

Enjeux et partenaires

PRESENTATION



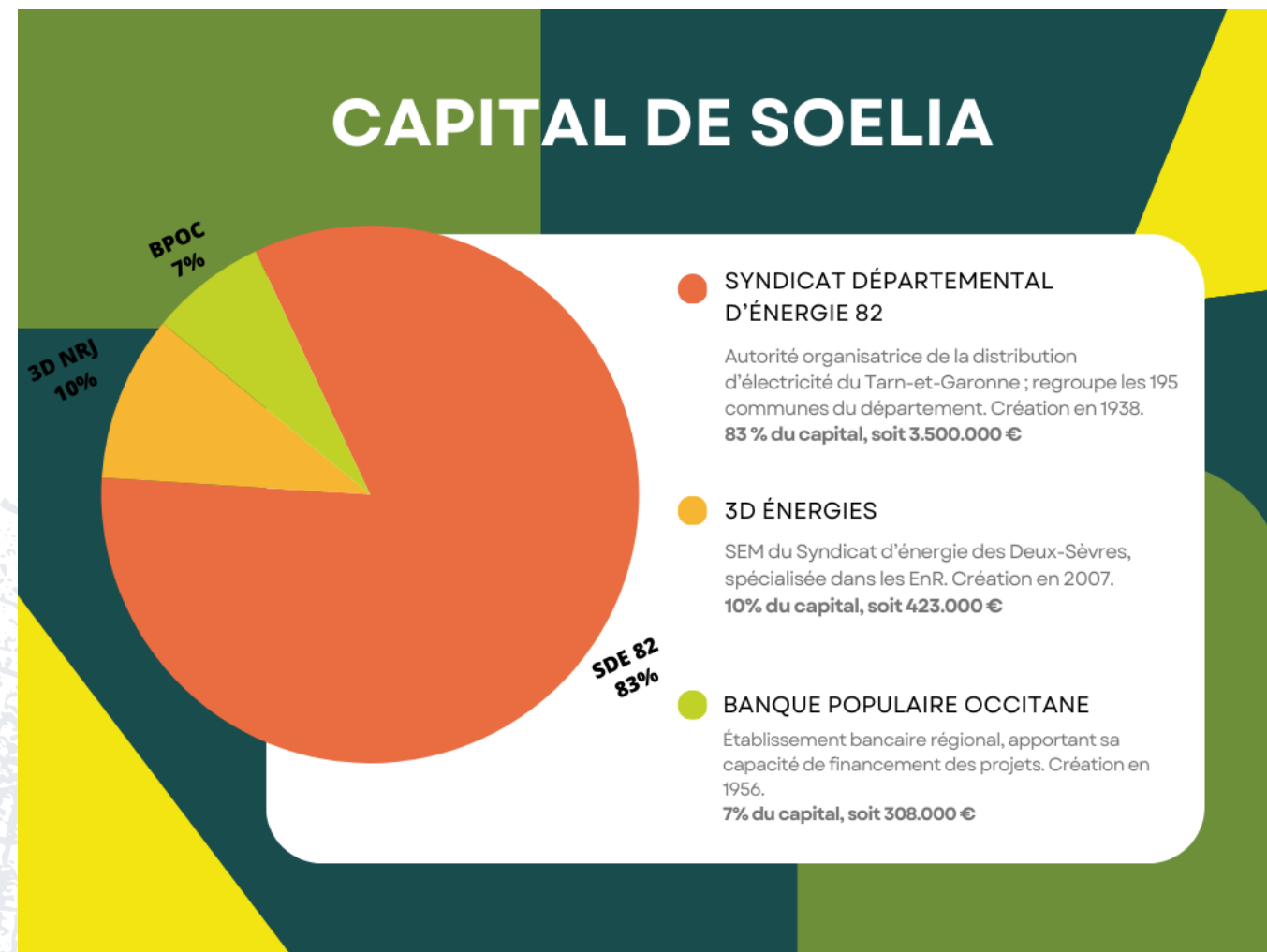
01

Qui est SOÉLIA ?

- Société anonyme d'Economie Mixte locale, voulue par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne.
- Porter des projets de sites de production d'énergie à partir de ressources renouvelables (solaire, biogaz, hydraulique, bois énergie).

Valeurs de SOÉLIA?

- Porter les valeurs d'un **développement territorial harmonieux**, afin de favoriser l'autonomie énergétique et la **transition écologique**.
- Développer des projets dans le **respect de l'identité de nos territoires**, avec la connaissance des **besoins des filières agricoles, industrielles et commerciales** et en réunissant tous les **acteurs concernés** par nos projets.



PRESENTATION DES ASSOCIATIONS

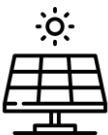
01

Temps de présentation des positions de Environnement Roquecor, Environnement Juste et Collectif Vivant en Pays de Serres, vis-à-vis du projet.

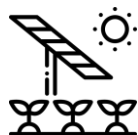
PRESENTATION DE AMARENCO

AMARENCO est présent sur toute la chaine de valeur des projets.

3 PÔLES D'ACTIVITES



Un pôle solaire
(Ombrières, couverture, centrales au sol / flottantes)



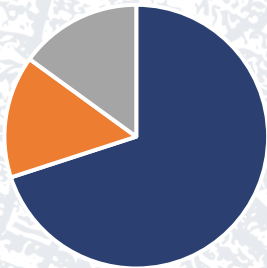
Un pôle Agrisolaire
(Ombrières de culture, Abri d'élevage, serres photovoltaïques)



Un pôle Stockage
(batteries de flexibilité, stockage tampon, stockage couplé à la production)

- Producteur indépendant d'énergie photovoltaïque
- Société internationale spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque)

Modèle de financement classique



Fonds propre



Financement bancaire



Financement participatif



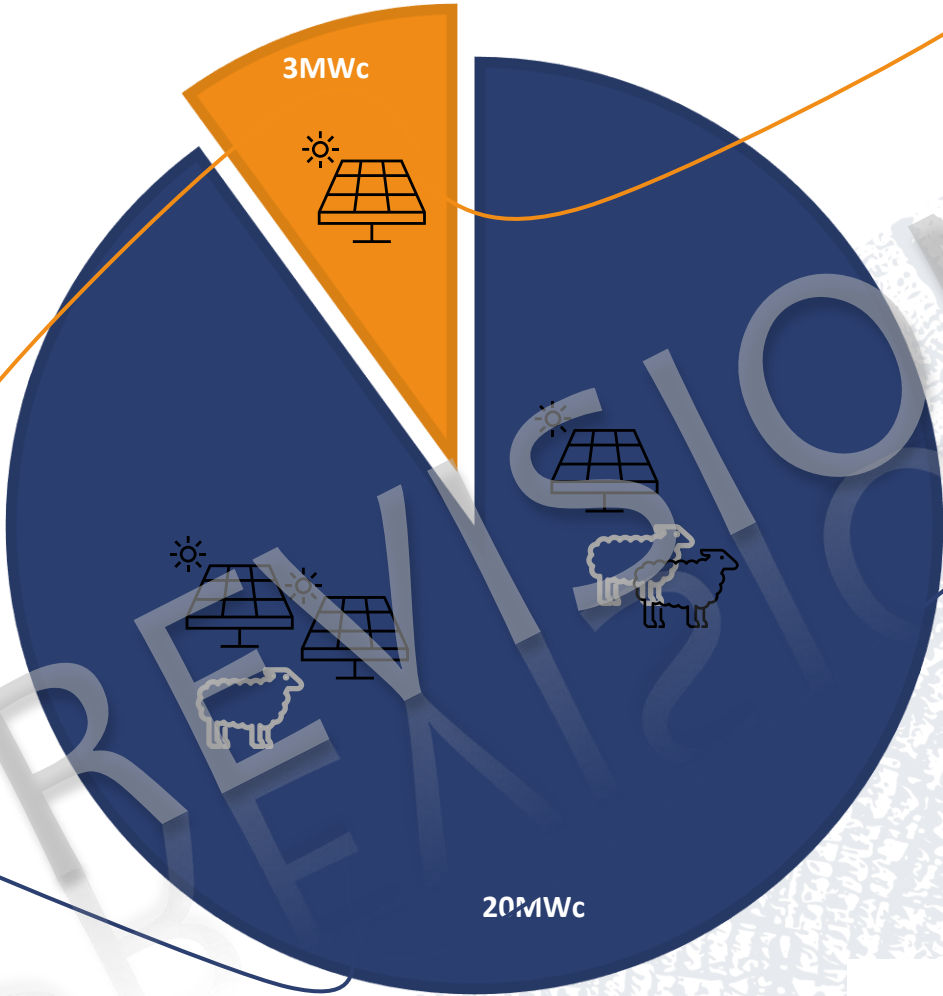
PROJET GLOBAL

1 projet – 2 idées

Distribution locale :
Commune de Lauzerte,
Lauzertins et Lauzertines



Distribution sur réseau
électrique français



Type de projet	Projet agrivoltaïque et activité d'autoconsommation collective étendue
Propriété foncière	la Commune dès achat
Propriété des constructions	la Commune
Gestion du développement	AMARENCO, SOELIA, la Commune
Gestion de la construction	AMARENCO
Gestion de l'exploitation	La Commune et un prestataire
Montage	PMO à la main de la Commune, accompagnée par SOELIA

Type de projet	Projet agrivoltaïque
Propriétés foncières	la Commune dès achat et les propriétaires fonciers actuels
Propriété des constructions	AMARENCO
Gestion du développement	AMARENCO, SOELIA, la Commune
Gestion de la construction	AMARENCO
Gestion de l'exploitation	AMARENCO
Montage	SPV d'AMARENCO, ouverture du capital à SOELIA, la Commune

PORTEURS DE PROJET

Comment AMARENCO, SOELIA et Lauzerte peuvent devenir des acteurs appropriés ?

Les porteurs de projet

AMARENCO

- Compétence dans le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance des projets agrivoltaïques et d'autoconsommation collective.
- Proposition d'outils d'échelle selon les besoins des territoires.
- Sollicitation des habitant.es des territoires dans la construction des projets.
- Travaille au plus proche du territoire en co-construisant avec les élu.es locaux et en s'accompagnant des acteurs publics locaux.
- Laisse place aux démarches et initiatives locales.



COMMUNE DE LAUZERTE ET SES CITOYENS

- Assurer l'intérêt collectif.
- Permettre l'autoconsommation collective pour les lauzertins et lauzertines.
- Organiser des ateliers de co-construction du projet avec la commission Environnement-Transition énergétique.
- Accompagner dans le suivi agricole, dans les études environnementales et techniques, dans la réalisation/suivi des mesures du programme ECHO et tous autres indicateurs de la bonne intégration du projet dans le territoire.
- Financement participatif.



SOELIA

- Fait respecter l'identité de nos territoires.
- Contrôle la valeur éthique et l'intérêt collectif des projets.
- Travaille en concertation avec tous les acteurs impliqués (collectivités, chambres consulaires, porteurs de projets, services de l'État).
- Apporte une capacité d'investissement locale.
- Favorise les entreprises du territoire, afin que la valeur ajoutée des projets irrigue l'économie locale.
- Accompagne les collectivités et les entreprises dans la transition énergétique.

RETROPLANNING DE LA GENESE PROJET

Actions de communication et de concertations



Agriculteurs,
Chambre
d'agriculture,
ASA,
Coopératives,
syndicats...

Trimestre 1 2023 : Rencontre entre les exploitants agricoles actuels et la société AMARENCO, identification des problématiques et besoins des exploitations agricoles.

Trimestre 4 2024 : Présenter les parties prenantes à la genèse du projet, définir les intérêts et les enjeux du projet pour l'agriculture locale, recueillir les exigences formulées par la chambre sur le développement de l'agrivoltaïques, co-construction du projet.



Les
porteurs
de
projet

Trimestre 2 2023 : Emergence de l'idée d'un projet territorial, identification collective des besoins et politiques locales de développement.

Sur toute l'année 2023 et 2024 : Points hebdomadaires pour construire les actions de communication et concertations, à destination des acteurs du territoires.



Préfecture, DDT,
CDPENAF,
DREAL...

Trimestre 2 2023 : Rencontre avec les services du territoire pour identifier les intérêts environnementaux, agricoles et socio-économiques du projet en lien avec les axes de développement du Tarn-et-Garonne, recueil des observations et exigences des participants.

Trimestre 4 2024 : Définir les intérêts et les enjeux du projet pour le territoire, recueillir les exigences formulées par la DDT82 sur le développement des activités agrivoltaïques et d'autoconsommation collective, co-construction du projet.



Riverains, habitants,
associations

Trimestre 3 2023 : Première réunion publique d'information animée par les élus de la commune, 200 personnes présentes. En suivant, première réunion d'information et recueil des interrogations, animée par l'ensemble des porteurs de projet à destination des riverains du projet.

Trimestre 1 2024 : Deuxième réunion d'information et réponses aux interrogations, animée par l'ensemble des porteurs de projet à destination des riverains du projet.

Trimestre 2 2024 : Rencontre des associations et collectifs locaux pour renforcer la connaissance des dynamiques et volontés locales.



Commune,
communauté de
communes,
syndicats,
département,
région

Trimestre 4 2023 : Création de la commission "Environnement et Transition énergétique" au sein du Conseil Municipal pour structurer les actions portant sur la transition écologique et énergétique au niveau de la commune.

RETROPLANNING DE LA GENESE PROJET

01

Le premier contact

« Je souhaite diversifier mes activités agricoles et ouvrir mon exploitation à d'autres exploitants »



Une exploitation agricole

« Montrez-moi vos parcelles et nous allons choisir ensemble les plus adaptées à un projet agrivoltaïque. Ensuite nous lancerons des études sur ces surfaces. »



Un développeur de projets agrivoltaïques

Travail de recherche cartographique :





RETROPLANNING DE LA GENESE PROJET

Actions de communication et de concertations

Trimestre 3 2023 : Première réunion publique d'information animée par les élus de la commune, 200 personnes présentes.

1ere réunion d'information et recueil des interrogations, animée par l'ensemble des porteurs de projet à destination des riverains du projet.

Trimestre 1 2024 : 2ème réunion d'information et réponses aux interrogations, animée par l'ensemble des porteurs de projet à destination des riverains du projet.

Trimestre 2 2024 : Rencontre des associations et collectifs locaux pour renforcer la connaissance des dynamiques et volontés locales.

- Présentation de projections paysagères
- Informations sur les aspects réglementaires, techniques, environnementaux et économiques du projet

Proposition par courrier aux riverains du projet d'effectuer une recherche visuelle de foncier, avec un cahier des charges

- Reprise de l'étude cartographique des surfaces de l'exploitation
- Recueil des propositions des riverains
- Analyse par étude cartographique des surfaces proposée, non retenue

- Recueil des positions des associations et collectifs locaux vis-à-vis du projet + réponses aux questions adressées à AMARENCO
- Présentation du montage du projet et d'une implantation prévisionnelle

PLANNING DE DEVELOPPEMENT

Phase d'études et de concertations



Phase d'instruction



02

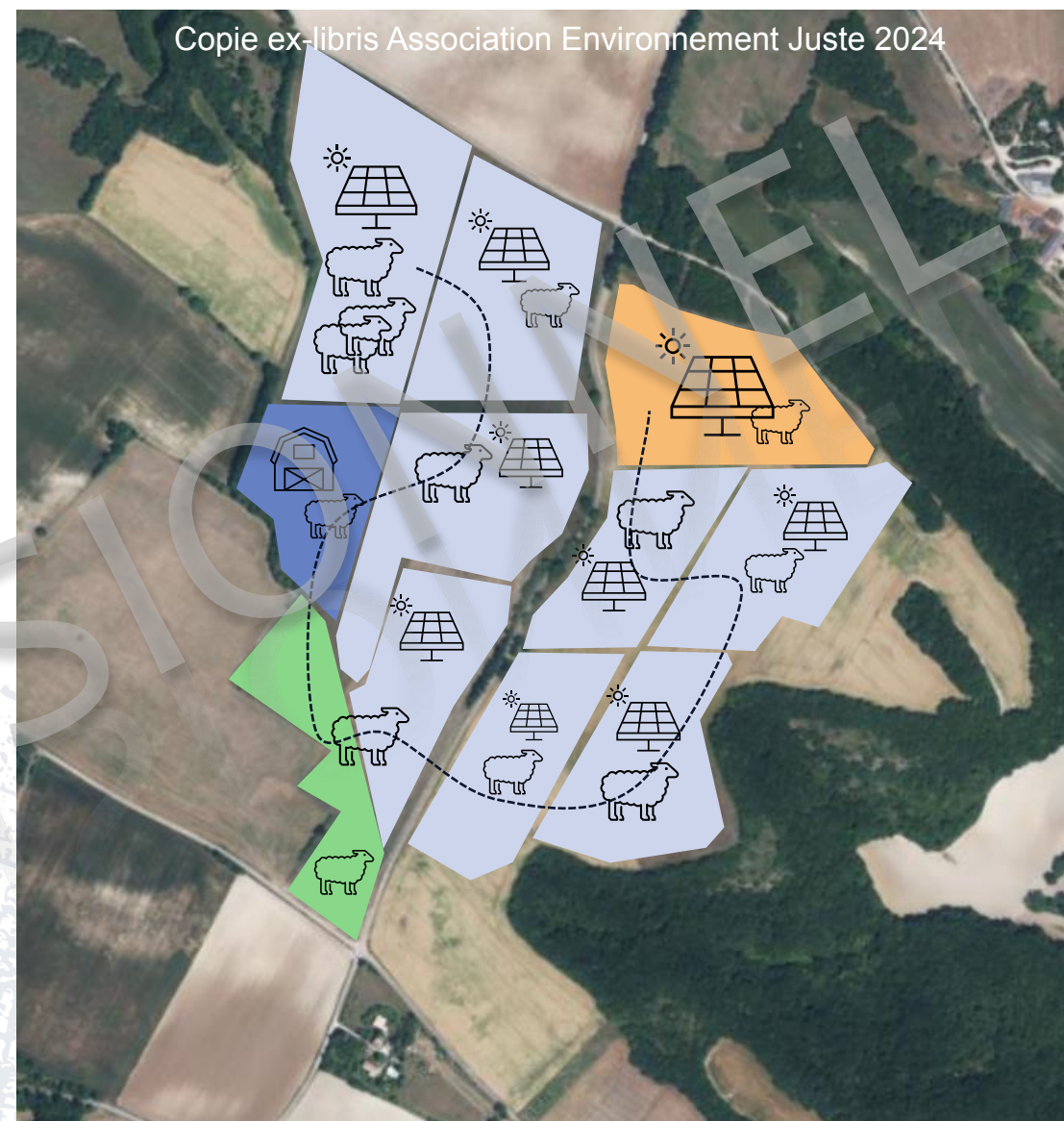
Implantation prévisionnelle du projet

PROJET AGRIVOLTAIQUE

Exploitation ovine sous abris photovoltaïques

11 parcs ovins d'environ 3 hectares répartis selon :

- 8 parcs d'abris photovoltaïques prévus à l'injection sur le réseau
- 1 parc « zone diversification – expérimentation » accueillant un bâtiment d'élevage avec toiture solarisée et 5 000m² d'abris de vignes, prévus à l'injection sur le réseau
- 1 parc témoin, prairie sans photovoltaïque
- 1 parc d'abris photovoltaïques prévu à l'autoconsommation collective étendue

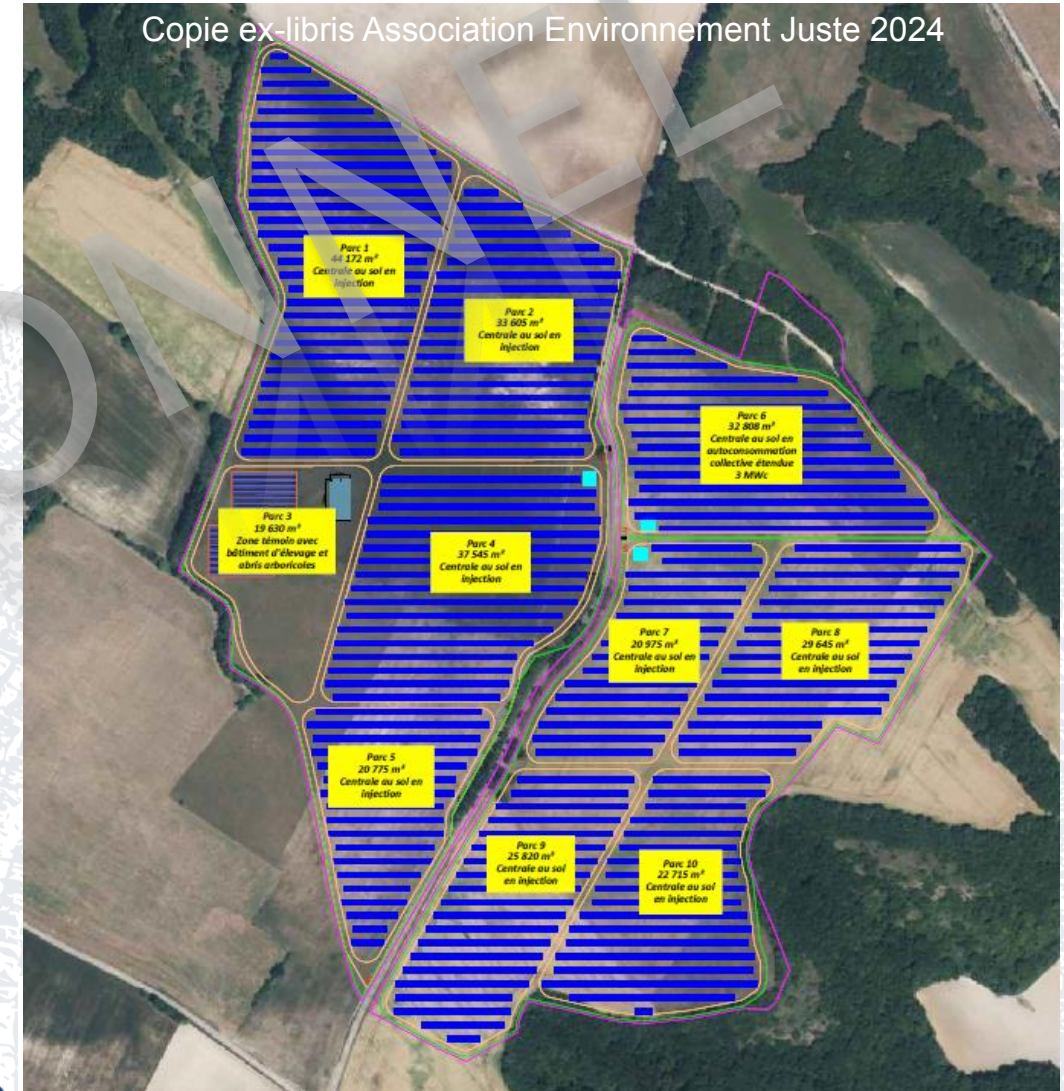
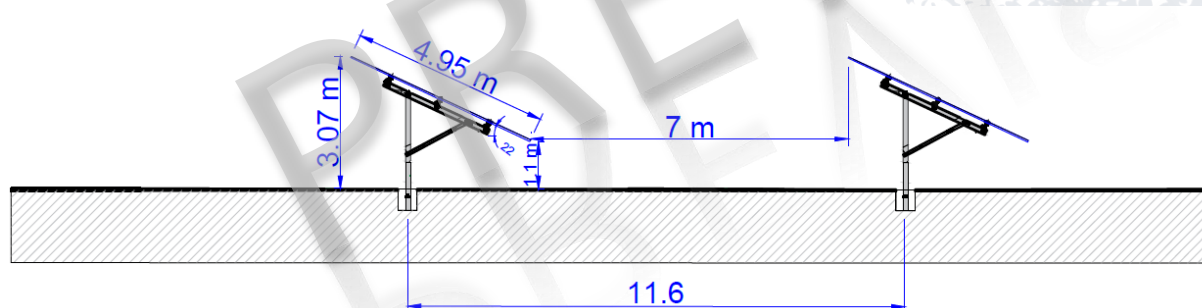


PROJET AGRIVOLTAÏQUE

02

Implantation et chiffres prévisionnels avant études

- ❖ 36 hectares = **Surface en études** pour le projet agrivoltaïque et autoconsommation collective
- ❖ 23 mégawatts = **Puissance prévisionnelle** totale
- ❖ 40% = **taux maximum d'occupation du sol** par les panneaux
- ❖ 7 mètres = **distance minimale de panneaux à panneaux**, entre 2 tables photovoltaïques



PROJET AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

02

3 MWc c'est beaucoup ça? Combien ça fait par foyers?

Calcul de la production d'énergie dédiée à l'autoconsommation collective



Puissance construite pour l'autoconsommation
Puissance = max 3 000 kWp



Potentiel solaire de Lauzerte = 1325,6 kWh/kWp



Calcul du nombre de foyer couvert par l'autoconsommation collective



Energie produite = 3 976 800 kWh



Consommation moyenne d'un foyer lauzertin = 5 100 kWh/an*



*Source chiffrée : <https://data.enedis.fr/pages/consommation-electrique-par-secteur-activite/>

Une énergie renouvelable, produite localement, sans concurrence à l'agriculture



Nombre de foyers potentiellement couverts = 780 foyers

Couverture de 84,3% des besoins en énergie de la commune de Lauzerte, sur la base de 925 sites résidentiels et d'une consommation moyenne par site résidentiel en 2023*

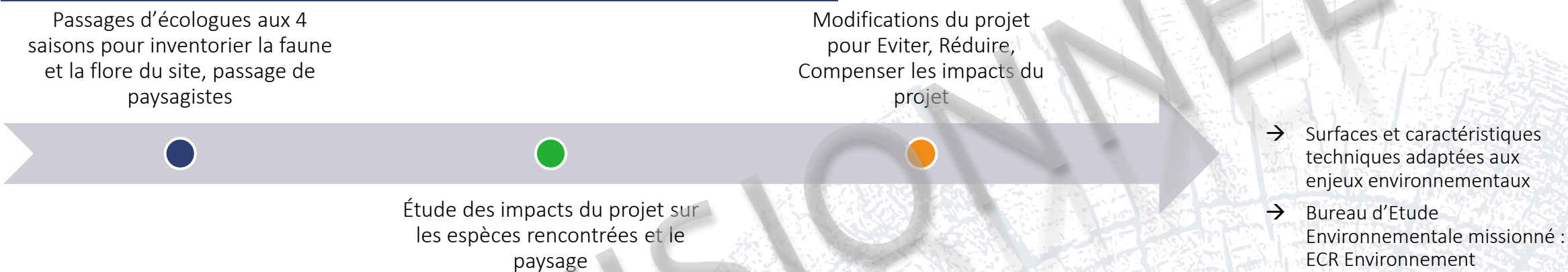
03

Aspects réglementaires et montage juridique

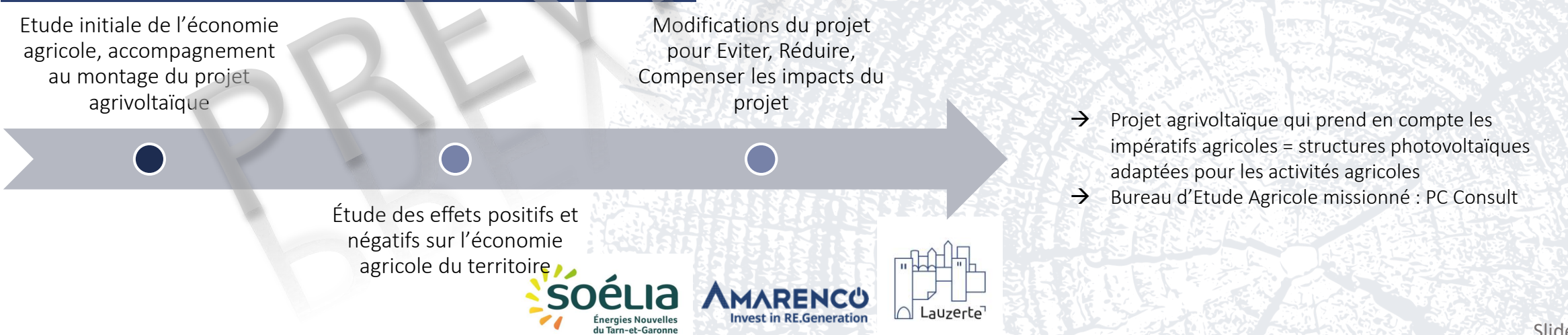
Etudes, loi sur l'agrivoltaïsme et cadre juridique

ETUDES ENVIRONNEMENTALE ET AGRICOLE

Réalisation d'une Etude d'Impacts Environnementale (18 mois)



Réalisation d'une Etude Préalable Agricole (10 mois)



COMPATIBILITE PROJET AVEC LOI D'ACCELERATION DES ENR

Ecriture d'une définition législative de l'agrivoltaïsme

« Installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole » (nouvel art.L.314-36 du code de l'énergie)

Est qualifiée d'agrivoltaïque une installation qui :

- **Garantie une production agricole significative et un revenu durable,**
- Permet à **l'activité agricole** d'être **l'activité principale** de la parcelle,
- Est **réversible,**
- Rend à la parcelle **l'un des 4 services** suivants:
 1. Amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques
 2. Adaptation au changement climatique
 3. Protection contre les aléas
 4. Amélioration du bien-être animal.

CADRE JURIDIQUE DU PROJET



Les projets agrivoltaïques sont sécurisés juridiquement avec les exploitations agricoles via un **Bail Emphytéotique** régi par les articles L.451-1 à L451-13 du Code rural.



La commune en tant que propriétaire d'une partie des surfaces du projet signera un **Bail Emphytéotique sous forme Administrative** tel que prévu par les articles L1311-2 à L1311-4 du Code général des collectivités territoriales.



En complément de ces Baux, la SPV d'AMARENCO signera un contrat de **prêt à usage** mettant à la disposition d'un exploitant agricole la zone du projet afin d'y exercer une activité agricole qui fera l'objet d'une **convention de suivi** avec un organisme indépendant. Les propriétaires fonciers ne seront redevables d'aucune obligation et n'auront **aucune responsabilité s'agissant de ces deux contrats complémentaires** qui seront gérés exclusivement par la SPV et l'Exploitant.



Préalablement à la signature de la **Promesse de Bail Emphytéotique** la Commune devra prendre une **délibération** autorisant la signature du contrat de **Bail Emphytéotique Administratif** dont un projet sera annexé à la délibération.

TEMPS D'ÉCHANGES ET CONCLUSIONS

Temps de réponse aux questions écrites adressées par mails à la société AMARENCO par Environnement Roquecor et Environnement Juste.



Copie de 23 diapos - ex-libris Association Environnement Juste 2024